



JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2018-2019



Nom du club : **O. COTEAU**

N° d'affiliation du club : **504439**

A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

IDENTITÉ
 NOM : _____ Sexe : M / F
 PRENOM : _____ Nationalité : FR / UE / ETR
 Né(e) le : / / Ville de naissance : _____
 Adresse (1) : _____ CP : _____ Ville : _____
 Email (1) : _____ mobile

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.

CATÉGORIE(S)
 Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :
 Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ
 Saison : _____ Nom du club : _____
 Fédération étrangère le cas échéant : _____

ASSURANCES
 Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :
 - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
 - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
 - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
 Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OFFRES COMMERCIALES
 Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case
 Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case
 Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts.
 Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL (ARTICLE 70.3 DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX)
 Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :
 - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
 - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (disponible au lien : <https://www.fff.fr/e/l/as-li.pdf>), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :
 Répondu **NON** à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires.
 Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.
Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MEDICAL
 Je soussigné, Dr _____ (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,
 Pour les Joueurs (2) : _____ Date de l'examen : / / (1)
 - ne présente aucune contre-indication apparente Bénéficiaire (nom, prénom) _____ (1)
 à la pratique du football
 - en compétition,
 - en compétition dans la catégorie d'âge _____
 immédiatement supérieure (3)(4).
 Pour les dirigeants : _____
 - ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.
 Signature et cachet (1)(5) _____

Pour un licencié MINEUR
 Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.
 Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
 Représentant légal du demandeur : _____
 Nom, prénom :
 Signature _____

Pour un licencié MAJEUR
 Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.
 Demandeur : _____
 Signature _____
 Représentant du CLUB
 Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.
 Nom, prénom :
 Le / Signature : _____

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF - Correspondant Informatique et Libertés - 87 boulevard de France - 75200 Paris Cedex 12.



NOTICE D'ASSURANCE LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL (Saison sportive 2018 / 2019)

(Document non contractuel)

Pour tous renseignements et déclarations d'accident, contactez le Service des Assurances M.D.S. :
Départements 07.07.26.38.42.68.73.74 - LAURAFoot - 3508, Avenue Jean Jaurès - 68007 LYON

Cette notice a pour objet de vous expliquer les modalités de l'assurance des Responsabilités de M.D.S. CONSEIL ALLIANCE MUTUELLE DES SPORTIFS et les conditions d'indemnisation en cas de sinistres.

ASSUREURS : Les sociétés d'assurance mutuelle de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football sont affiliées à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (Association loi 1901) et sont assurées pour les activités sportives par la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

ACTIVITES GARANTIES : Cette assurance couvre les activités sportives organisées par la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents. Les activités sportives sont : Football, Basket-Ball, Tennis, Rugby, Volley-Ball, etc.

TERRITORIALITE : Les garanties s'appliquent sur le territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, soit sur le territoire de la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

1. RESPONSABILITE CIVILE (extraît du contrat n° 54323488)
Cet accord conclu entre la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et les Assureurs M.D.S. a pour objet de garantir les Responsabilités de M.D.S. CONSEIL ALLIANCE MUTUELLE DES SPORTIFS et les conditions d'indemnisation en cas de sinistres.

2. EXCLUSIONS : Les garanties s'appliquent sur le territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, soit sur le territoire de la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

Table with 2 columns: GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE and MONTANTS. Rows include: Tous dommages couverts (10 000 000 € par sinistre), Dommages matériels et immatériels couverts (3 000 000 € par sinistre), Dommages immatériels non couverts (1 500 € par sinistre), Défense pénale / recours (40 000 €).

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT (extraît de l'Accord collectif n° 980420)
Assurance collective n° 980420 - Société assurée en la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (M.D.S.) - Pour une durée de validité de 10 ans à compter de la date de signature de l'Accord collectif n° 980420.

1. DECLARATION D'ACCIDENT - Obligations des Assurés
Tout sinistre doit être déclaré à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et à l'Assureur dans un délai de 30 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

2. RESERVE ET RETENUE
Le montant des réserves et des retenues est fixé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et l'Assureur dans un délai de 30 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

3. REVENUE ET PENSIONS
Le montant des revenus et des pensions est fixé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et l'Assureur dans un délai de 30 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

Table with 3 columns: Degré, Franchise, Capital annuel. Rows include: 1er degré (30 000 €), 2e degré (50 000 €), 3e degré (80 000 €), 4e degré (100 000 €), 5e degré (150 000 €), 6e degré (200 000 €), 7e degré (300 000 €), 8e degré (400 000 €), 9e degré (500 000 €), 10e degré (600 000 €).

3. - BENEFICIAIRES

Assurés : Toute personne physique domiciliée en France ou résidente en France à la date de survenance de l'événement. Les bénéficiaires sont désignés par le titulaire de l'assurance. En l'absence de bénéficiaires désignés, le montant de l'indemnité est versé à l'Assureur.

4. - GARANTIES : Les garanties sont assurées par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et l'Assureur dans un délai de 30 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

Table with 2 columns: Description, Montant. Rows include: Frais de soins de santé (200 % base de remboursement SS), Frais de rééducation (300 €), Frais de réhabilitation (300 €), Frais de soins dentaires (240 €/dents), Frais de soins optiques (300 €).

5. - EXCLUSIONS : Les garanties s'appliquent sur le territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, soit sur le territoire de la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

6. - RELEVEMENT DES RESPONSABILITES : Les garanties s'appliquent sur le territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, soit sur le territoire de la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

7. - FRAIS DE PROCEDURE : Les frais de procédure sont à la charge de l'Assureur.

8. - FRAIS DE COURTAGE : Les frais de courtage sont à la charge de l'Assureur.

9. - FRAIS DE MEDIATION : Les frais de médiation sont à la charge de l'Assureur.

10. - FRAIS DE RECOURS : Les frais de recours sont à la charge de l'Assureur.

11. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

12. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

13. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

14. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

3. - BENEFICIAIRES

Assurés : Toute personne physique domiciliée en France ou résidente en France à la date de survenance de l'événement. Les bénéficiaires sont désignés par le titulaire de l'assurance. En l'absence de bénéficiaires désignés, le montant de l'indemnité est versé à l'Assureur.

4. - GARANTIES : Les garanties sont assurées par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et l'Assureur dans un délai de 30 jours à compter de la date de survenance de l'événement.

Table with 2 columns: Description, Montant. Rows include: Frais de soins de santé (200 % base de remboursement SS), Frais de rééducation (300 €), Frais de réhabilitation (300 €), Frais de soins dentaires (240 €/dents), Frais de soins optiques (300 €).

5. - EXCLUSIONS : Les garanties s'appliquent sur le territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, soit sur le territoire de la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

6. - RELEVEMENT DES RESPONSABILITES : Les garanties s'appliquent sur le territoire de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, soit sur le territoire de la Ligue, sans déléguer de responsabilité à ses membres ou à ses adhérents.

7. - FRAIS DE PROCEDURE : Les frais de procédure sont à la charge de l'Assureur.

8. - FRAIS DE COURTAGE : Les frais de courtage sont à la charge de l'Assureur.

9. - FRAIS DE MEDIATION : Les frais de médiation sont à la charge de l'Assureur.

10. - FRAIS DE RECOURS : Les frais de recours sont à la charge de l'Assureur.

11. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

12. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

13. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

14. - FRAIS DE RECONSTITUTION : Les frais de reconstitution sont à la charge de l'Assureur.

1 - MODALITÉS D'INSCRIPTIONS 2018/2019



DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL

(document ci-joint à faire remplir par le médecin) (1)
avec signature et cachet **DISTINCT** à l'**ENCRE NOIRE**



FICHE ADHÉSION O. LE COTEAU (à découper ci-contre =>)

Photo d'identité (avec nom / prénom au verso)

VOTRE RÈGLEMENT: voir au dos et reporter montant ci-contre

(même si rien n'est encaissé avant le 10 sept ou 10 oct)

NOUVEAUX LICENCIÉS :

- Copie recto/verso pièce identité (carte identité, séjour, livret de famille...)
- Pour U12, U13, U14, U15, U17/18: Acte de naissance intégral (à demander en mairie de naissance)
- Pour U12, U13, U14, U15, U17/18: Justificatif de domicile (ex: dernière facture EDF)

REMISE DOSSIER avec Règlement

à l'entraîneur ou à adresser (à déposer) à

O. Le Coteau – Service Licences – 13 r. de la Glacière – 42120 Le Coteau – 04.77.68.23.09

DATE LIMITE POUR LES RENOUELEMENTS : LUNDI 10 JUILLET 2018

Nouveaux licenciés : U15, U16, U17, U18 : 21 août 2018

Nouveaux licenciés Foot Loisir: 21 août 2018

Nouveaux licenciés École de Foot: U6 à U13: 11 septembre 2018

TOUT DOSSIER NON COMPLET SERA RETOURNÉ

LICENCE = JE SUIS ASSURÉ(1) = JE PEUX JOUER ET M'ENTRAÎNER

PAS DE LICENCE = JE NE SUIS PAS ASSURÉ(1) = JE NE PEUX NI JOUER NI M'ENTRAÎNER

(1) En tant que licencié à la FFF, vous bénéficierez en cas d'accident corporel survenu lors de la pratique du football, d'une garantie de base. Pensez à remplir correctement le volet assurance de la demande de licence pour toutes garanties complémentaires, particulièrement pour les indemnités journalières: En effet, le régime obligatoire d'assurance maladie ne couvre généralement vos revenus qu'à hauteur de 50%. La différence reste soit à votre charge, soit à celle de votre régime complémentaire personnel ou professionnel. Renseignez vous.

Votre engagement va jusqu'au 30/06/2019. Aucune mutation en cours de saison dans un autre club ne sera autorisée sauf cas exceptionnel (Ex : déménagement hors zone)

Actualités, photos, calendriers, classements, convocations, dirigeants...

...tout est sur internet: www.olympiquelecoteau.com

...tout est sur facebook: www.facebook.com/OlympiqueLeCoteau

2 - FICHE ADHÉSION O. LE COTEAU 2018/2019



NOM:

PRÉNOM:

EMPLOYEUR (en cas de déclaration d'accident):

N° PORTABLE (obligatoire pour recevoir convocations matchs SMS):

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE:€

(inscrivez la selon votre année de naissance - voir au dos)

- REMISE (CARTE PASS REGION -30 €, FAMILLE
(- 10 € sur 2ème enfant , 20 € sur 3ème enfant et +) : -

N° carte PASS REGION :(devant de la carte)

DATE DE NAISSANCE :

TOTAL COTISATION

(à calculer vous-même)

..... €

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT votre paiement avec la demande de licence:

IMPORTANT: Aucun chèque ne sera débité ou présenté avant le 10 sept.

Paiement en 1 fois: Espèces

1 chèque (encaissable le 10 du mois dès septembre)

Paiement en 4 fois: 4 chèques (encaissables les 10 du mois dès septembre)

Paiement en 1 fois: chèques VACANCES acceptés en totalité de la somme

Le paiement échelonné en espèces ou par prélèvement bancaire n'est pas permis. Toute saison entamée est due dans son intégralité et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Je veux un justificatif de paiement, précisez votre adresse e-mail:

Le présent document vaut reconnaissance de dettes jusqu'au paiement intégral de la licence. Il pourra être utilisé auprès de la Ligue Rhône Alpes pour refuser une demande de mutation (Art. 196 des règlements généraux).

DATE:

SIGNATURE:


3 - TARIFS DES LICENCES ET EQUIPEMENTS 2018/2019

CATEGORIES	NAISSANCE	EQUIPEMENT	TARIFS (€)
Séniors	Né entre 1979 et 1998	Survêtement ADIDAS Inclus (nouveaux licenciés) A DEFINIR (pour les autres)	135
U20 (-20 ans)	Né en 1999		
U19 (-19 ans)	Né en 2000	Survêtement ADIDAS Inclus (nouveaux licenciés) A DEFINIR (pour les autres)	125
U18 (-18 ans)	Né en 2001		
U17 (-17 ans)	Né en 2002	Survêtement ADIDAS Inclus (nouveaux licenciés) A DEFINIR (pour les autres)	125
U16 (-16 ans)	Né en 2003		
U15 (-15 ans)	Né en 2004	Survêtement ADIDAS Inclus (nouveaux licenciés) A DEFINIR (pour les autres)	125
U14 (-14 ans)	Né en 2005		
U13 (-13 ans)	Né en 2006	Survêtement ADIDAS Inclus (nouveaux licenciés) A DEFINIR (pour les autres)	105
U12 (-12 ans)	Né en 2007		
U11 (-11 ans)	Né en 2008	Survêtement ADIDAS Inclus (nouveaux licenciés) A DEFINIR (pour les autres)	100
U10 (-10 ans)	Né en 2009		
U9 (-9 ans)	Né en 2010	NON *	55
U8 (-8 ans)	Né en 2011		
U7 (-7 ans)	Né en 2012	NON *	55
U6 (-6 ans dès 5 ans)	Né en 2013		
Foot Loisir Séniors		NON *	90

- Toute licence comprend 1 paire de chaussettes remise en début de saison. Toute autre paire sera facturée 2,00 €.

* Survêtement ADIDAS ou Parka sport en supplément (jeunes 40 €, adulte 45 €)

- Il vous revient de fournir, une paire de chaussures (à crampons moulés pour les catégories U6 à U13), une paire de protège-tibias et une tenue d'entraînement de votre choix.



sport avenue
MONTAIGNEY - LAUNAY - LA FERRASSIÈRE

NOUVEAU POUR CETTE ANNEE
BOUTIQUE DU CLUB EN LIGNE EN RELATION AVEC
SPORT AVENUE

Marcel Martins délégué aux équipements prendra contact avec chaque groupe à la rentrée pour les tailles et les essayages. Pour tous renseignements : 06.10.23.28.79

CHARTRE de l'OLYMPIQUE LE COTEAU FOOTBALL

CHARTRE DE L'ENTRAINEUR ET DES DIRIGEANTS

- Respecter les enfants, les parents, les arbitres, les adversaires, les dirigeants, les infrastructures et le matériel.
- Faire progresser TOUS les enfants, selon un plan d'apprentissage et en fonction des lacunes observées.
- Faire jouer TOUS les enfants (anciens, nouveaux, bons et moins bons).
- Tout en respectant les disponibilités de chacun, donner priorité aux enfants les plus présents aux entraînements.
- Etre ponctuel aux entraînements et aux matchs.
- Faire régner un esprit de groupe, dans la bonne humeur.
- Etre disponible pour répondre aux questions des enfants et des parents.

CHARTRE DES PARENTS

- Respecter les enfants, les autres parents, les adversaires, les arbitres, les dirigeants, les entraîneurs.
- Lors des matchs, encourager, féliciter, consoler etc... Mais NE PAS DONNER vos consignes pendant les matchs et les entraînements (rôle de l'entraîneur) de plus, il est bon de laisser les prises d'initiatives aux enfants.
- Participer activement à la vie du club en donnant main forte lors des manifestations et des matchs, et pour l'organisation des tournois de jeunes (1^{er} mai, kids ...)

CHARTRE DES JOUEURS

- Respecter les arbitres, les adversaires, les dirigeants, les infrastructures et le matériel.
- La ponctualité et l'assiduité sont deux valeurs indispensables et nécessaires au bon fonctionnement d'une équipe. Respecter ces valeurs démontre une volonté du joueur à contribuer au succès de son équipe.
- La séance d'entraînement est un moment de travail destinée à faire progresser tous les joueurs.
- La concentration, l'investissement, le respect des encadrants et des partenaires sont indispensables pour progresser et devenir un bon footballeur que ce soit en match ou aux entraînements.
- En match, le joueur adhère aux valeurs et aux principes de l'Olympique Le Coteau. Le fait de porter les couleurs du club doit être pour le joueur un signe de fierté.
- Tout joueur de l'Olympique doit entrer sur le terrain pour gagner le match, mais il doit le faire en respectant certains principes de loyauté, de fierté, et toujours dans un état d'esprit et de fair-play irréprochable. L'arbitre a toujours raison et je respecte mon adversaire, je m'engage à respecter ces principes. **TOUT COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ SERA AUTOMATIQUEMENT SANCTIONNÉ ET JE M'ENGAGE A REGLER TOUTS LES FRAIS ENGENDRE PAR MON COMPORTEMENT**
- J'encourage mes partenaires à se dépasser sans jamais dégrader aux lois du jeu.
- L'esprit de l'Olympique existe aussi en dehors du terrain, je fais toujours honneur aux couleurs de mon club et ma tenue est irréprochable. *Je donne toujours la meilleure image de moi-même.*

Le président de l'Olympique
Le responsable de catégorie

Nom du joueur :

Signature du joueur et des parents :



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE (Changement de club ou renouvellement)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1 Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À CE JOUR :	OUI	NON
7 Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS ET QUE VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN 16/17 :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.